Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération	
23	23	19	

Délibération n° 2023-07-01

Date d'affichage: 16/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 10 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le quatre juillet 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents: VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAVID Frédéric, DAUTY Virginie, DESGUEE Jérémie, GILBERT Sébastien, GILETTE Valérie, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, LE ROUILLY Chloé, MALBEC Béatrice, PELTIER Virginie, RAVACHE Jérôme ; DAVID Nathalie.

Absents:

DUBREUIL Audrey, PATIENCE Mickael, MOTTIN Christelle

Absents excusés :

FRENEE Anaïs donne pouvoir à Josiane LECUYER, GODARD Jacky donne pouvoir à Valérie GILETTE, Philippe PELLETIER donne pouvoir à Christelle LECAPITAINE.

Présents: 16 à 17

Pouvoirs: 3

Votants: 19 à 20

Arrivée à 20h20, Madame DAUTY n'a pu prendre part au vote qu'à partir de la délibération 2023-07-04.

La séance a été ouverte à 20h05.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Patrimoine: Demande de subvention

Délibération 2023-07-01

Considérant le programme de subvention « Restauration du patrimoine historique » du Conseil Départemental ;

Considérant le programme de subvention de la DRAC « pour la restauration d'un objet inscrit au titre des monuments historiques »;

Considérant le plan de financement établi comme suit :

Plan de financen	nent prévisionnel :				
EMPLOIS		RESSOURCES			
Achat (H.T)	1 995 €	Conseil Départemental	798 €	40%	

		DRAC	399 €	20%
		Fonds propres	798 €	40%
TOTAL	1 995 € H.T	TOTAL	1 995 € H.T	

Décision :

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan financement présenté.
- AUTORISE à Monsieur le Maire de déposer toute demande de subvention.
- AUTORISE à Monsieur le Maire de signer toute pièce relative à cette affaire.

Certifié exécutoire le 12/07/2023, Le Maire, Christian VENGEONS Pour copie conforme au registre, Le Maire, Christian VENGEONS



